

Procès-verbal du Conseil d'École du 19/10/2021

PRÉSENTS :

Mme Martins, Mme Lechevalier, Mme Garnier, Mme Janelle, Mme Le Bouler, Enseignantes
 M. Morin, Maire du Sel de Bretagne
 Mme Rolland, adjointe mairie
 Mme Esnault, Mme Quiblier, Mme Daniel, Mme Mathieu, M. Gougeon, Mme Guichard, M. Gicquel, M. Rousseau, Parents d'élèves
 Mme Roux, ATSEM

EXCUSÉS :

Mme Carré, Inspectrice de l'Éducation Nationale
 Mme Le Rest, Enseignante
 Mme Deroche, Mme Beaudor, ATSEM
 M. Leray, Parent d'élève

Début du conseil : 18h30

Bilan des élections des représentants des parents d'élèves :

81 parents sur 155 ont voté, soit 52,26% de votants (63,47% en 2020, 52,98% en 2019, 56,90% en 2018, 53,2% en 2017)
 Baisse de la participation

Présentation du nouveau conseil d'école et rappel de ses missions

Le conseil d'école est constitué pour une année. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans le mois suivant la proclamation des résultats des élections.

Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :

- vote le règlement intérieur,
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire,
- donne son avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école : actions pédagogiques entreprises ; utilisation des moyens alloués à l'école ; conditions de bonne intégration d'enfants handicapés ; activités périscolaires, restauration scolaire ; hygiène scolaire ; protection et sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.

Effectifs et répartition de l'école au mois de novembre 2021 :

TPS : 1 (5 arrivées prévues en janvier) ; PS : 10 (1 arrivée prévue en janvier) ; MS : 14 ; GS : 9 (1 arrivée prévue en janvier) ; CP : 14 ; CE1 : 12 ; CE2 : 11 ; CM1 : 18 ; CM2 : 21 soit un total de 110 élèves (116 en janvier)

CLASSE	RÉPARTITION	TOTAL
<i>TPS/PS/MS (Mme Lechevalier)</i>	<i>1 (+5 en janvier) TPS + 10 (+1 en janvier) PS + 14 MS</i>	<i>25 (+6 en janvier)</i>
<i>GS/CP (Mme Martins et Mme Le Rest le mardi)</i>	<i>9 (+1 en janvier) GS + 14 CP</i>	<i>23 (+1 en janvier)</i>
<i>CE1/CE2 (Mme Garnier)</i>	<i>12 CE1 + 11 CE2</i>	<i>23</i>
<i>CM1 (Mme Le Bouler et Mme Le Rest le lundi)</i>	<i>18 CM1</i>	<i>18</i>
<i>CM2 (Mme Janelle)</i>	<i>21 CM2</i>	<i>21</i>

Mme Martins indique que l'inscription des enfants nés en 2019 et 2020, pour l'année scolaire 2022-2023, doit être effectuée le plus rapidement possible. Un appel aux inscriptions a été mis sur le site de l'école (<http://www.ecole->

mathurinmeheut-leseldebretagne.ac-rennes.fr) et un mail a été envoyé aux familles de l'école ce jour. Un autre sera très prochainement mis sur Intramuros.

Question de parents :

« En sachant qu'il y avait une fermeture de classe à la rentrée, pourquoi avoir accepté les très petites sections pour qu'au final on se retrouve en janvier avec une classe à 3 niveaux (TPS, PS, MS) avec 31 élèves. »

Mme Martins indique que l'inscription des TPS se fait très tôt et qu'il est effectivement spécifié aux familles que l'inscription se fait sous réserve de places disponibles. Une réflexion a été menée au sein de l'équipe pour organiser au mieux la rentrée des enfants et notamment l'accueil des TPS.

Les futurs TPS sont pour beaucoup de nouvelles familles qui peuvent faire le choix d'inscrire leurs enfants à l'école St Nicolas. Afin de préserver d'une éventuelle autre fermeture de classe, nous avons souhaité accueillir tous les TPS dont les parents ont fait la demande. Afin de ne pas avoir de classes trop chargées, l'équipe avait envisagé une autre répartition de classes mais cette répartition a été refusée par Mme L'Inspectrice.

Pour la rentrée de janvier, un renfort d'ASEM sera mis en place pour la classe de TPS-PS-MS qui bénéficiera également de la salle de motricité pour l'accueil des enfants. Cela permettra aux enfants d'avoir suffisamment d'espace et d'adultes pour évoluer en toute sécurité et sérénité.

Règlement intérieur

Le Règlement intérieur est présenté.

Question de parent : Quels sont les horaires exacts de la reprise de l'école à l'heure de midi, différence entre le document de la rentrée et ce qui a été convenu l'année dernière au conseil d'école ?

Mme Martins indique qu'il s'agit juste d'un oubli de sa part et que les parents qui le souhaitent peuvent déposer leur enfant à partir de 13h55 comme convenu lors du dernier conseil d'école.

Des modifications sont proposées (accueil des enfants dans l'école et horaires), validées à l'unanimité par le conseil d'école.

Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les APC consistent en des séances de soutien ou de méthodologie. Elles ont lieu sur le temps du midi après le repas avec un accord écrit de la part des parents. La première période a été consacrée aux élèves en difficultés en lecture et mathématiques, ainsi qu'au travail sur être élève, apprendre à apprendre et à écouter.

Projets de classes réalisés ou à venir dans l'année

Projet sciences classes de CM1 et CM2 :

Des activités ont eu lieu la semaine dernière, avec une intervention sur l'origine des espèces et un travail sur l'étude de crânes d'hommes préhistoriques à partir de reproductions.

Projet arts des rues :

Il s'agit du thème de l'école pour cette année. Les classes du CE1 au CM2 ont effectué une sortie à Rennes sur le street art le 10 septembre. Cette sortie en début d'année permet notamment de favoriser la cohésion entre les élèves et aussi de produire de la matière pour travailler ensuite en classe.

D'autres sorties seront prévues dans l'année.

Journées à thème après les vacances de Noël : journée des langues, 100^{ème} jour d'école, journée sportive

Ces journées seront renouvelées en 2022, en espérant un assouplissement des mesures sanitaires pour permettre le brassage des classes. Sinon, ces journées auront lieu dans chaque classe.

Demandes mairie

Travaux :

- Rideaux portes classes Michèle + Nathalie : cette question sera traitée d'ici mars 2022.
- Baguettes du plafond de la classe de CM2 qui sont de nouveau prêtes à tomber : la réparation va être envisagée.
- Achat de fournitures d'hygiène : serait-il possible de commander du gel hydro alcoolique pour les élèves ? plus de stock, gain de temps : oui, cela va être fait rapidement.
- Projet numérique : une subvention de l'Education Nationale a été validée, permettant l'achat de 16 ordinateurs, de stylets, de caméras, d'une borne WiFi, d'enceintes Bluetooth, de disques durs externes, de casques, d'appareils photos, de cartes SD etc. pour un total de 12 000 € (pris en charge par la subvention à 70% + Mairie en complément). Livraison prévue fin octobre.
- Achat d'un four plus grand pour les nombreuses activités culinaires organisées dans les différentes classes : à voir.
- Déplacement du parking à vélo ? prévu pendant la phase de travaux du parc devant l'école.
- Double de clés des portails pour chaque collègue (Anne-Cécile, Corinne et Céline) et ATSEM afin de pouvoir garder les portails fermés à clé lorsqu'une enseignante sort de l'école pour les activités EPS notamment (organisation avec les ATSEM) : oui, 2 nouvelles clés vont être faites dans les meilleurs délais.

Questions de parents :

- Quelles seront les actions pour l'année ? (Halloween, Carnaval, Chandeleur, Noël, Spectacle en fin d'année)
L'équipe enseignante pense qu'il y a une confusion et que cette question s'adresse sans doute à l'APE Récréosel. En effet, l'équipe n'a jamais organisé d'action pour ces événements en dehors du spectacle de fin d'année. Une journée déguisée est organisée le jour du 100^{ème} jour d'école ; une journée uniforme lors de la journée langue.
Par contre l'APE organise certaines de ces actions, notamment Halloween le 30/10 (mail envoyé ce jour)
Pour ce qui est des projets d'activités pour l'école, ils ne sont pas encore calés pour le moment.
- Pourquoi est-ce que nous n'adaptions pas le temps de sieste des enfants selon la période de l'année ? Par exemple des enfants qui font la sieste au début de l'année sont-ils obligés de continuer la sieste toute l'année même s'ils n'en ont plus besoin ?
Mme Martins informe que ce temps de sieste est adapté aux enfants.
A partir de la MS, les enfants ayant encore besoin de dormir en début d'après-midi bénéficient de ce temps, les autres jouent dans la cour puis vont en classe. Ce temps de sieste est mis en place en collaboration avec la famille et s'arrête lorsque l'enfant n'en a plus besoin.
Concernant les enfants de TPS et PS, ce temps de sieste est systématiquement proposé. Si l'enfant ne s'endort pas après 30 à 45 minutes de repos, il rejoint ses camarades dans la classe. Avant 4 ans, le temps de sieste est un besoin physiologique pour l'enfant.
- Cela concerne la garderie du soir : on nous a précisé que la garderie débutait à 17h donc en toute logique la 1^{ère} heure de garderie est de 17h à 18h et la 2^{ème} 18h à 19h est-ce bien cela car j'ai entendu dire que la 2^{ème} heure débiterait à 17h45 ce qui serait complètement injustifié.

La Mairie rappelle les créneaux de garderie du soir :

1^{er} créneau de 16h45 à 17h45 / mais facturation uniquement à partir de 17h

et second créneau de 17h45 à 18h45

Le créneau long correspond aux horaires de 16h45 à 18h45

- La loi Egalim dit qu'à compter de novembre 2019 les cantines scolaires doivent proposer un menu végétarien ou végétalien au moins 1 fois par semaine. S'il est à peu près acceptable d'entendre qu'il est impossible de ne pas servir de viande à un enfant végétarien et que l'on préfère la jeter, il n'est pas compréhensible que notre enfant soit privé de ce repas végétarien prévu par la loi. Notre question est donc : pourquoi les menus végétariens ont été supprimés depuis au moins 3 semaines et quand seront-ils rétablis conformément à la loi ?

Il y a beaucoup de gaspillage les jours de repas végétarien, les enfants ne mangent pas beaucoup ce jour-là, avec deux conséquences : on jette beaucoup de nourriture et les enfants sortent de table en ayant faim. Il est difficile d'éduquer au goût, chaque enfant ayant ses habitudes, aimant ou non certains aliments. On ajuste donc petit à petit, selon les retours des personnels de cantine. Les repas végétariens vont être réintroduits progressivement ; ce qui est important aussi c'est de proposer des produits de saison.

- Quand aurons-nous les pergolas devant les classes des maternelles ?

La Mairie est en attente de devis ; cela devrait être en place pour l'été prochain.

- Quand allons-nous avoir un nouveau portail pour les primaires ?

Il fallait attendre la validation de l'assureur pour passer la commande ; cela a été validé hier, avec un délai de livraison de 6 à 8 semaines.

- Plusieurs problèmes ont été constatés sur les facturations de cantine et de garderie. Est-ce qu'il y a une vérification des factures pour tous les parents ou chacun doit-il révérifier ? Est-il possible de payer à la fin du mois plutôt qu'à la réservation car lorsqu'il y a des modifications à faire cela complique les choses ?

Des dysfonctionnements ont en effet été constatés sur le portail famille : il y a parfois un écart entre ce qui est dû par les familles et le montant facturé. La Mairie va revoir le prestataire pour régler ce problème, et les personnels de mairie revérifient tout actuellement, famille par famille, pour régulariser chaque situation.

Le système de paiement en avance permet d'éviter les impayés comme cela se faisait avant.

- Pourquoi est-ce que le portail de réservation des cantines et garderies n'est pas en relais avec le centre de loisir ?

Cela n'est pas possible car les portails familles de Poligné et Crevin sont différents et non compatibles, car les besoins des deux structures ne sont pas les mêmes.

Les prochaines réunions sont fixées au mardi 15 mars et mardi 14 juin, à 18h30, sous réserve de modification.

Fin de séance : 21h05

Secrétaire de séance : Mme Esnault-Le Chevère

Directrice : Mme Martins